



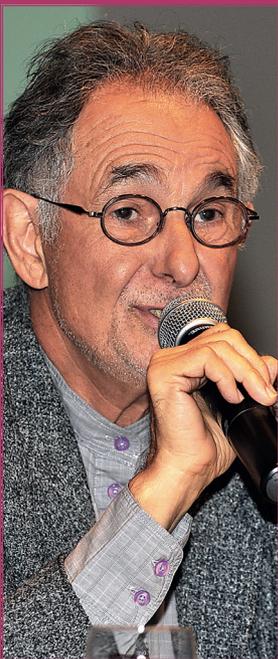
arile

AGIR POUR L'INSERTION



RAPPORT D'ACTIVITÉ Synthèse

année **2016**



Paul Nataf,
ancien Président
d'Habitat Éducatif
et Président de l'arile

LE MOT DU PRÉSIDENT ET DE LA VICE-PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE

Paul Nataf et Nadine Quagliozi

L'arile est née fin 2016 : une nouvelle association nourrie des expériences de plusieurs décennies d'actions et de projets mis en œuvre par Bail, Habitat Éducatif et Horizon.

L'arile met au cœur de son action globale d'insertion l'accueil inconditionnel de tous les publics en difficulté.

Nous voulons faire évoluer le regard de la société sur les bénéficiaires de nos interventions, dans un esprit de respect des personnes, de tolérance et de laïcité.

Nous affirmons que notre travail d'accompagnement social et professionnel global permet à la personne bénéficiaire de restaurer son estime de soi, grâce à laquelle sa réinsertion pourra être un succès.

L'arile va se développer en 2017.

En répondant aux besoins sociaux non satisfaits par des projets innovants et en étant prête à accueillir d'autres associations qui partagent ses valeurs.

Bel avenir à l'arile !

Nadine Quagliozi,
ancienne Présidente
de l'association Horizon
et Vice-Présidente de l'arile



LE MOT DU DIRECTEUR

François Catel

2016 a vu la concrétisation du rapprochement arile tant attendu.

Les salariés et les administrateurs de chaque association se sont mobilisés pour relever le défi tout au long de l'année 2016 et aboutir le 28 novembre 2016 à la grande journée de lancement de l'arile à Saint-Thibaut-des-Vignes.

Moment d'échanges et de convivialité avec la présence de tous les salariés permanents et des administrateurs, qui a permis la présentation de l'organisation et des personnes, le choix de notre logo pour les années à venir par vote des salariés, la restitution du travail engagé autour du projet associatif.

Un grand merci particulier aux administrateurs et aux membres du comité de direction qui ont œuvré sans relâche pour que le rapprochement soit effectif au 31 décembre 2016, ce qui a bien été le cas !

2017 sera l'an I de l'arile.

Il importera de réussir à relever le double défi qui consiste à trouver les articulations pertinentes entre les établissements et les services communs et développer l'arile par la réponse à de nouveaux appels à projets et l'accueil d'associations désireuses de rejoindre le projet associatif.



François Catel, ancien
Directeur de l'association
Horizon et Directeur
Général de l'arile





228 096

heures de travail
réalisées
en 2016



L'arile EN CHIFFRES

au 31/12/16



5

établissements
Bail, Guillaume
Brignonnet, Horizon,
La Traversière,
Louise Michel

aides aux postes
1 195 821 €

prestations
3 336 660 €

budget total
13 470 346 €

dotations et
produits de
tarification
6 352 037 €

subventions
2 585 828 €



1952
enfants

3710
adultes

pris en charge



DES CHANTIERS D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET POUR REMETTRE À L'EMPLOI



Remettre à l'emploi des personnes éloignées de l'emploi, orientées par un prescripteur public grâce à 4 chantiers d'insertion par l'activité économique sur des métiers environnementaux.

Proposer un accompagnement social et professionnel à tous les salariés en insertion à partir d'un protocole d'élaboration et d'évaluation du parcours d'insertion, permettant d'identifier les freins au projet professionnel de la personne et de travailler à leur résolution.

L'objectif est la sortie en emploi de droit commun ou en formation qualifiante.

En 2016, ce sont **152 personnes qui ont bénéficié d'un contrat à durée déterminée d'insertion** sur l'un des 4 chantiers d'insertion par l'activité économique (ressourcerie réemploi, collecte papier, espaces verts, maraîchage).

Cela a représenté plus de **100 000 heures de travail**.

AU 31 décembre 2016, ils étaient 84 en poste ; sur les 40 départements, 28 étaient en sorties dynamiques et 12 en retour à Pôle Emploi, soit un taux de sortie dynamique de 70 %. Les 28 autres personnes n'ont pas été comptabilisées car ont été soit en rupture de période d'essai, licenciées pour faute grave, incarcérées, décédées, en congés maternité ou ont déménagé.

750 tonnes collectées (174 tonnes papier ; 82 tonnes de

livres ; 212 tonnes de textile, linge, chaussure ; 209 tonnes d'ameublement ; 73 tonnes d'équipement électrique), 684 tonnes ont trouvé une seconde vie, soit **91,2 % de déchets évités**.

La ressourcerie Horizon a vu **34 494 clients** sur l'année en large progression, soit plus de 172 clients par jour en moyenne et plus de **9 500 apports volontaires** sur l'année, soit plus de 47 apports volontaires par jour.

Les partenariats en 2016 sont notamment le Smitom, Ecologic, Éomobilier, Valdélia, Gebetex, Disney et Arjowiggins.

La prestation Pôle Emploi « je vais retrouver un emploi ! » a permis à 98 personnes de bénéficier d'un accompagnement spécifique de remobilisation vers l'emploi.



UNE ACTION EFFICACE EN FAVEUR DU LOGEMENT

L'accès au logement ou le maintien dans son logement est une finalité de tout un chacun. C'est un des droits fondamentaux à satisfaire.

L'association accompagne sur la Seine-et-Marne et le Val-de-Marne **plus de 778 familles.**

Dans cet objectif, l'association apporte une aide personnalisée pour favoriser et faciliter l'insertion des familles dans leur logement par le dispositif **Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)** via le Fonds de Solidarité Logement (FSL) sur les territoires des maisons départementales et des solidarités de Meaux et de Lagny-sur-Marne et le Fonds de Solidarité Habitat (FSH) sur le Val-de-Marne, par des suivis Droit de Cité

Habitat, des mesures conventionnées avec les mairies de Choisy et Bonneuil, des **Missions Hébergement Logement (MHL)** en appartements relais, des missions d'aide au relogement avec le bailleur Pays de Meaux Habitat.

Des dispositifs multiples en faveur du logement

Grâce au dispositif **d'Aide à la Médiation Locative (AML)** des logements complémentaires sont mis à disposition de familles pour une phase préalable à la location en titre sur un autre logement et des baux glissants permettant au sous-locataire de devenir locataire en titre à l'issue d'une période de 24 mois maximum.

Le dispositif **Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)** permet un diagnostic et une aide adaptée au relogement des personnes reconnues prioritaires par la commission de médiation du droit au logement opposable.



METTRE EN ŒUVRE LES DÉCISIONS DE JUSTICE

L'association travaille à la mise en œuvre des décisions de justice tant au pénal qu'au civil et contribue à la lutte contre la délinquance et pour la prévention de la récidive.

Elle exerce des missions socio-judiciaires au pénal pré-sentencielles de **contrôle judiciaire**, d'**enquêtes de personnalité** et d'**enquêtes sociales rapides**

destinées à aider le juge à individualiser la peine dans un souci de lutte contre la récidive et post-sentencielles avec le **sursis mise à l'épreuve** et l'**aménagement de peine** en placement extérieur.

Au pénal :
**1006 personnes
suivies**

Une spécialisation s'est mise en place sur la thématique de la **prise en charge des auteurs de violences conjugales**, dès l'enquête sociale

rapide, lors des contrôles judiciaires socio-éducatifs et des sursis mise à l'épreuve, mais également par des groupes de parole et de responsabilisation et des stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple

Au civil :
**241 personnes
concernées**

et sexistes en mesure alternative aux poursuites. Des places en hébergement collectif pour éloigner les auteurs de leurs victimes complètent le dispositif.

L'association exerce également des missions au civil d'**enquêtes sociales familiales** et d'**auditions de mineurs** afin d'éclairer le juge dans sa prise de décision quant aux modalités de garde des mineurs chez leurs parents séparés, au mieux de l'intérêt des enfants.



25

administrateurs
bénévoles



156

professionnels
pluridisciplinaires

Des professionnels et des missions



Agents de maintenance

Psychologues

Maîtresses de maison

**Conseillers en économie
sociale et familiale**

Encadrants techniques

Éducateurs spécialisés

Secrétaires

Directeurs

**Référents
socioprofessionnels**

Comptables

Chefs de service

Agents d'accueil

**Intervenants
sociojudiciaires**

**Éducateurs
jeunes enfants**

Assistants sociales

**Chargés de
développement**

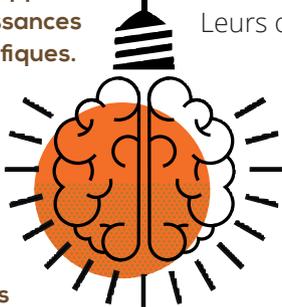


LES PRINCIPES DES COMMISSIONS

Les commissions ont pour principal objectif, sur un thème de base (logement, hébergement, emploi, justice), d'accompagner le développement de l'association, et de parfaire son professionnalisme, en unissant et activant les compétences de l'ensemble des collaborateurs, avec celles que les administrateurs sont en mesure d'apporter par leurs expériences et connaissances spécifiques.

Le principe général de fonctionnement repose sur la transversalité, le partage des informations, la recherche et le recours aux interlocuteurs les plus appropriés, et la complémentarité des actions pour atteindre les objectifs déterminés.

Dans les domaines respectifs d'intervention, il s'agit à la fois d'entretenir un cercle de réflexions, et d'initialiser des actions qui contribueront à l'activité et à l'image de l'association, en cohérence avec son objet social.



LES COMMISSIONS : UN DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF

Mise en place de 4 commissions thématiques en 2017 :
hébergement, logement, emploi, justice.

Leurs objectifs opérationnels sont de :

- identifier et recenser les besoins,
- mener une réflexion interactive sur les problématiques intéressant le champ de compétences des commissions,
- être en veille sur les opportunités,
- favoriser la transversalité des réflexions interacteurs et l'articulation de différents dispositifs,
- assurer une cohérence régionale de nos réponses,
- faire gagner en expertise et en culture commune, faciliter les mutualisations,
- prendre en compte la notion de parcours,
- proposer des projets innovants.

Leur composition consiste en un panachage d'administrateurs, de salariés et de membres des associations invitées.

Leur production sera soumise au comité de direction par le directeur général et au bureau par les présidents des commissions qui décideront des thématiques de travail à engager.

DES PROJETS DE RAPPROCHEMENTS

L'Association Régionale pour l'Insertion le Logement et l'Emploi a notamment pour vocation de permettre à des associations existantes, souhaitant conserver leur identité et préparer leur avenir, de rejoindre le projet arile.

Conformément à l'Article 5 admission de ses statuts, trois structures deviennent en 2017 associations invitées, deux de Seine-et-Marne et une de Paris.



Projet d'Insertion et d'Orientation par le Logement (PIOL) de Mitry-Mory est une association qui effectue des mesures d'accompagnement social lié au logement et propose des logements de transition pour des jeunes majeurs.



SOS Solidarité de Pontault-Combaault est une association intermédiaire qui œuvre pour l'insertion par l'activité économique, effectue des mesures d'accompagnement social lié au logement, d'aide à la médiation locative, d'accompagnement vers et dans le logement, des missions de maîtrise d'ouvrage de logements d'insertion et une brocante solidaire annuelle.

Article 5 des statuts de l'arile

(Le Conseil d'Administration, après examen des caractéristiques de l'association demanderesse pour un regroupement avec l'Arile (activités, valeurs, statuts, agréments, santé financière, raisons de la demande d'admission) validera sa candidature à la majorité des 2/3 de ses membres présents ou représentés. Cette candidature sera ensuite approuvée par l'Assemblée Générale suivante. Une association dont la candidature a été approuvée peut désigner un ou plusieurs délégué(s) qui a(ont) la qualité de membre actif de l'Arile. Le nombre de délégué(s) est défini par la décision de l'Assemblée générale de l'Arile prononçant l'agrément de l'association. Les délégués ont pendant un an une voix consultative. Au terme de cette année, chaque délégué dispose d'une voix délibérative),



Association d'Aide Pénale (AAPé) de Paris dont les pôles d'activité sont le contrôle judiciaire socio-éducatif en alternative à la détention provisoire, la médiation pénale en mesure alternative aux poursuites et la réparation pénale des mineurs.



www.asso-arile.com

Association Régionale pour l'Insertion, le Logement et l'Emploi

n° SIRET 315 063 214 00219

Siège social : 41 boulevard Jean Rose – 77100 Meaux